



DENVER
PUBLIC
SCHOOLS | Gifted and Talented

Denver Public Schools

Manuel de la famille : Admission anticipée en maternelle ou en première année



Plus d'information à <https://studentequity.dpsk12.org/gifted-talented/>

Introduction

Législation et politiques

Département de l'éducation du Colorado : Admission anticipée

État de préparation

L'Admission anticipée en maternelle est-elle la meilleure option pour votre enfant ?

Mon enfant est-il prêt pour l'école maternelle ?

Processus d'Admission anticipée à DPS

Dates importantes

Processus de demande

1re étape : Soumettre une demande de formulaire d'intérêt pour l'Admission anticipée

2e étape : Soumission et examen de la demande/du portfolio pour les tests

Phase 1 : Évaluation des aptitudes

Phase 2 : Évaluations des résultats

Phase 3 : Capacité de préparation de l'enfant

3e étape : Examen du comité de sélection pour l'Admission anticipée

4e étape : Placement

Personnel

Processus du programme d'enseignement avancé

Processus de surveillance

Introduction

En 2023, les Denver Public Schools (DPS) ont adopté un addendum sur l'admission anticipée qui a été approuvé par le Département de l'éducation du Colorado. Au sein de DPS, les élèves peuvent aller à l'école maternelle s'ils ont cinq (5) ans au 1er octobre. L'addendum sur l'Admission anticipée de DPS crée une politique et une procédure pour admettre les élèves en maternelle et en première année plus tôt (4 ans au 1er octobre pour la maternelle et 5 ans au 1er octobre pour la première année) s'ils remplissent les conditions requises par l'*Exceptional Children's Educational Act* (Loi sur l'éducation des enfants exceptionnels) (ECEA).

Le DPS Early Access Family Handbook (Guide de la famille de l'Admission anticipée de DPS) vous fournira des informations sur les qualifications pour une Admission anticipée, la préparation à l'école maternelle et le processus à suivre pour faire une demande. Pour plus d'informations, [vous pouvez visiter notre site web](#).

Législation et politiques

Département de l'éducation du Colorado : Admission anticipée

"*L'Exceptional Children's Educational Act* (Loi sur l'éducation des enfants exceptionnels) (ECEA) définit « Admission anticipée » comme :

L'entrée précoce en maternelle à l'âge de 4 ans ou en première année à l'âge de 5 ans pour les enfants surdoués très avancés qui sont placés dans une classe supérieure à celle de leurs camarades du même âge, sur la base des conditions suivantes :

- l'élève est officiellement identifié comme étant surdoué, conformément à l'article 12.01(16) ; et

-
- l'élève satisfait aux exigences du placement accéléré telles qu'elles sont déterminées par un ensemble de preuves vérifiables (par exemple, les résultats, les aptitudes, les facteurs socio-affectifs, les compétences d'apprentissage scolaire, les traits de développement et le soutien familial et scolaire). 12.01(12)

Un élève doit être âgé de 4 ans au 1er octobre pour la maternelle et de 5 ans au 1er octobre pour la première année. 12.08(2)(e)(i)(D)

L'objectif de l'admission anticipée est d'identifier et de servir les quelques enfants surdoués très avancés qui ont besoin d'une procédure d'accélération scolaire complète. 12.08(1)(c)

Le projet de loi 08-1021 a permis aux unités administratives (UA) du Colorado de faire passer les enfants doués très avancés de moins de 4 ans en maternelle et/ou de moins de 5 ans en première année conformément à la loi CRS 22-20-204(2). L'Exceptional Children's Educational Act (Loi sur l'éducation des enfants exceptionnels) est la principale loi du Colorado qui impose la mise en œuvre d'éléments et de procédures spécifiques pour les programmes pédagogiques destinés aux enfants doués. [Les règles de l'ECEA](#) fournissent aux UA des directives pour mettre en œuvre l'admission anticipée ainsi que pour clarifier les dispositions permettant aux UA de recevoir des subventions publiques pour l'éducation des élèves en admission anticipée.

L'Admission anticipée est une décision locale de l'UA. La législation permet aux UA de déterminer si l'admission anticipée est fournie en tant qu'option de programme éducatif pour les élèves doués. Si une UA détermine que l'admission anticipée sera fournie en tant que service de cursus pour les élèves doués, toutes les écoles ou tous les districts constitutifs doivent se conformer aux exigences établies dans l'addendum de l'UA concernant l'admission anticipée.

Le financement par élève ne sera accordé à une UA que si un plan d'admission anticipée a été approuvé par le CDE, si l'élève répond à tous les critères d'admission anticipée et si un Advanced Learning Plan (Programme d'enseignement avancé) (ALP) est élaboré avant le 30 septembre. Pour qu'un enfant de quatre ans soit compté comme un enfant de maternelle ou qu'un enfant de cinq ans soit compté comme un élève de première année, l'ALP doit comporter la mention « accélération de scolarisation sur la première page ou la page de couverture de l'ALP ».

<https://www.cde.state.co.us/gt/earlyaccess>

État de préparation

L'Admission anticipée en maternelle est-elle la meilleure option pour votre enfant ?

L'objectif de l'admission anticipée est de servir et d'identifier les quelques élèves très doués qui ont besoin d'une procédure accélérée pour réussir. Même si un enfant a de grandes capacités, il n'est peut-être pas prêt pour la maternelle.

L'Admission anticipée est conçue pour un enfant particulièrement doué qui est à la fois prêt sur le plan scolaire et mature sur le plan développemental par rapport aux autres enfants de son âge de naissance. Cette possibilité est conçue comme une mesure permettant de répondre aux différences individuelles en matière de préparation à l'école.

Quelques éléments à prendre en compte pour déterminer si l'admission anticipée convient à un enfant :

- Mon enfant est-il capable de travailler dans une salle de classe ?
- Mon enfant sera-t-il frustré par ce placement ?
- Quels sont les impacts possibles à long terme pour mon enfant au fur et à mesure qu'il progresse dans ses études primaires, élémentaires, et secondaires (par exemple, commencer l'université à un plus jeune âge) ?

-
- Quelles sont les questions que je me pose sur les attentes des élèves de l'école maternelle aujourd'hui ?

Il y a une différence entre capacité et réussite. Certains enfants peuvent sembler exceptionnels simplement parce qu'ils ont accès à des opportunités (par exemple, des programmes préscolaires, des parents travaillant avec eux sur des compétences, ou l'accès à du matériel d'apprentissage). L'admission anticipée est conçue pour l'enfant qui non seulement a des capacités, mais qui réussit facilement lorsqu'on lui présente une nouvelle matière.

Mon enfant est-il prêt pour l'école maternelle ?

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous, basé sur les six domaines clés d'apprentissage et de développement du TS Gold, pour réfléchir au degré de préparation de votre enfant à l'école maternelle.

Langue	Socio-affectif	Cognitif
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît son propre nom et les noms de personnes et de choses familières. • Parle en phrases complètes. • Raconte une histoire sur une expérience passée. • Participe à des conversations avec d'autres personnes. • Utilise des mots pour exprimer ses besoins. • Comprend et suit des instructions en 2 étapes. • Écoute quand quelqu'un parle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Range ses affaires. • Utilise le matériel de manière appropriée (matériel d'art, jouets, etc.). • Utilise la salle de bain et se lave les mains de manière autonome. • Demande l'aide d'un adulte en cas de besoin. • Identifie les émotions (heureux, triste, en colère). • Montre de l'intérêt envers les autres. • Joue de manière positive avec 2 ou 3 autres enfants. • Joue à tour de rôle avec les jouets et sur le terrain de jeu. • Se sépare du parent/tuteur et se remet rapidement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaille en coopération avec un ami pour jouer à un jeu ou compléter un puzzle. • Est capable de suivre une activité pendant plus de 5 minutes. • Essaie différentes solutions pour résoudre un problème. • Pose des questions sur quelque chose pour apprendre de nouvelles informations. • Utilise son imagination et des accessoires pour faire semblant de jouer. • Fait des rapprochements en lisant un livre.

Physique <ul style="list-style-type: none"> · Court et marche. · Alterne le mouvement de ses pieds dans les escaliers. · Grimpe sur les équipements d'aire de jeux. · Saute sur deux pieds. · Lance et tape dans un ballon. · Coupe avec des ciseaux. · Verse des liquides d'un récipient à un autre. · Utilise une fourchette et une cuillère pour manger. · Boutonne/ferme ses propres vêtements avec de l'aide. · Ouvre et ferme les portes. · Tient correctement un crayon, un crayon de couleur ou un marqueur. 	Alphabétisation <ul style="list-style-type: none"> · Reconnaît que certains mots commencent par le même son. · Connaît quelques lettres de l'alphabet. · Reconnaît quand deux mots riment. · Connaît quelques sons de lettres. · Dessine un dessin et raconte son histoire. · Reconnaît et peut écrire son propre prénom. · Fait semblant de lire un livre (sait comment tenir le livre et où commencer à lire). · Fait semblant de lire une histoire familiale en utilisant un langage similaire à celui du texte. · Pose des questions sur un livre et y répond. · Raconte des histoires familiaires. 	Mathématiques <ul style="list-style-type: none"> · Reconnaît les chiffres jusqu'à 5 ou 10. · Compte de 5 à 10 objets. · Comprend les mots de position (à côté de, sous, sur, au-dessus de, entre). · Compare les objets : plus petit/grand, plus lourd/léger, plus/moins. · Trie les objets par couleur, taille ou forme. · Construit une tour ou une structure avec des blocs.
--	--	--

Processus d'Admission anticipée à DPS

Calendrier pour l'Admission anticipée en maternelle ou en 1re année de DPS

Pour bénéficier de l'Admission anticipée, les élèves doivent avoir 4 ans au 1er octobre pour la maternelle et 5 ans au 1er octobre pour la première année.

La période de candidature pour l'Admission anticipée en maternelle et en 1ère année sera ouverte le 1er octobre. Pour être pris en considération pour le premier tour du processus du [School Choice de DPS](#), les demandes doivent être soumises avant le 1er novembre. Les demandes soumises entre le 1er novembre et le 1er avril seront prises en compte pour le deuxième tour de school choice. Les demandes ne seront pas acceptées après le 1er avril. Les tests et la détermination finale du placement seront effectués dans les soixante (60) jours civils de l'année scolaire suivant la soumission de la demande complète.

Dates importantes	
1er octobre	Ouverture du processus de demande d'Admission anticipée
1er octobre	1re étape : Soumettre une demande de formulaire d'intérêt pour l'Admission anticipée. Après l'envoi d'un formulaire, une demande accompagnée d'instructions vous sera envoyée par e-mail ou par courrier dans la langue de votre choix.
1er novembre	Les demandes d'Admission anticipée doivent être remises au Bureau des doués et talentueux afin que les élèves admissibles soient pris en compte pour le Premier tour de School Choice .
1er avril	Les demandes d'Admission anticipée doivent être envoyées au Bureau des doués et talentueux pour l'inscription de l'année scolaire d'automne à venir (Deuxième tour de School Choice).

Deux premières semaines après la réception de la demande	Examen de la demande et du portfolio
Dans les 30 jours qui suivent la soumission de la demande	<p>La famille sera informée de l'une des prochaines étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre enfant avance et passe à l'étape suivante et un test d'aptitude est fixé. • Votre enfant ne répond pas aux critères d'admissibilité au test d'aptitude. Le processus d'Admission anticipée prend fin à ce moment-là.
Dans les 45 jours suivant la soumission de la demande	<p>L'élève effectuera un test d'aptitude</p> <p>La famille sera informée des prochaines étapes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre enfant remplit les conditions requises pour passer un test d'aptitude (97 % ou plus au test d'aptitude) - le test sera fixé . • Votre enfant ne remplit pas les conditions requises (moins de 97 % du test d'aptitude). Le processus prend fin et les données seront répertoriées dans un ensemble de documents.
Dans les 60 jours qui suivent la soumission de la demande	Les tests et la détermination finale du placement seront effectués dans les soixante (60) jours scolaires civils suite à la soumission de la demande complète d'Admission anticipée.
Au début de l'année scolaire	Les élèves qualifiés et participant à l'Admission anticipée auront une réunion de placement qui inclura des parties prenantes de l'école : Principal, enseignant, famille, élève et représentant GT.
30 septembre	Le Programme d'enseignement avancé (PAA) est élaboré en collaboration avec l'élève, la famille, l'enseignant de la classe et le représentant GT avant le 30 septembre et fait l'objet d'un suivi tout au long de l'année.

Processus de demande

1re étape : Soumettre une demande de formulaire d'intérêt pour l'Admission anticipée

Les familles peuvent soumettre un [Formulaire d'intérêt pour l'Admission anticipée](#) après le 1er octobre. Une fois le formulaire d'intérêt en ligne rempli, le bureau central de DPS enverra par e-mail à la famille la lettre du dossier d'Admission anticipée contenant des instructions détaillées pour remplir et soumettre le dossier de candidature complet. Un dossier d'Admission anticipée dûment rempli comprendra :

•	Paquet	Description
•	1. Candidature	La famille doit remplir le formulaire de demande d'Admission anticipée en maternelle ou en première année.
•	2. Historique de développement	La famille doit remplir un Historique de développement .
•	3. Lettre d'un enseignant d'école maternelle	Le cas échéant, soumettez une lettre de recommandation d'un enseignant d'école maternelle ou d'un organisme similaire.
•	4. Éléments du portfolio	2-4 échantillons du travail et de la pensée de l'élève (clips vidéo, photos du travail, etc.) avec la description de la pièce.
•	5. GRS-P	Le formulaire GRS-P (Échelle de classement des surdoués - Primaire) doit être rempli par un éducateur d'école maternelle, de la petite enfance ou un membre de la famille (si l'enfant ne fréquente pas l'école maternelle). Le GRS-P doit être soumis directement au bureau des doués et talentueux pour être noté.
•	6. Lettre d'Admission anticipée/Information complémentaire	Pourquoi pensez-vous que votre enfant doit commencer l'école tôt ? Partagez brièvement toute information anecdotique liée à l'aptitude, la réussite, la performance et/ou la préparation de l'élève.
•	7. Données de test supplémentaires	Si elles sont disponibles, veuillez soumettre toute autre donnée d'évaluation publique ou privée pertinente.
•	8. Autre chose ?	Veuillez inclure d'autres informations pertinentes

		si nécessaire.
--	--	----------------

2e étape : Soumission et examen de la demande/du portfolio pour les tests

La famille soumet la demande et le portfolio au département GT du district avant le 1er novembre pour le premier tour de school choice ou avant le 1er avril pour le deuxième tour de school choice.

Des représentants des départements des doués et talentueux et de l'Éducation anticipée de DPS examineront le portfolio complété et détermineront si l'élève a besoin d'une évaluation plus poussée (tests) et s'il bénéficierait d'un placement dans le programme d'Admission anticipée sur le plan scolaire ET social.

Résultats possibles après l'examen du portfolio

- Si le comité détermine que l'élève a besoin d'une évaluation plus approfondie. Le département GT du district contactera les parents pour fixer un rendez-vous afin de discuter du résultat de l'examen et de ce à quoi il faut s'attendre pour la suite. Le département GT du district orientera l'élève vers un psychologue GT pour un test individuel.
- Si le département GT du district détermine que l'élève ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier d'une évaluation supplémentaire au programme d'Admission anticipée, la famille en sera informée par écrit.

Phase 1 : Évaluation des aptitudes

Des psychologues de GT contacteront les familles pour planifier deux heures d'évaluation individuelle :

- 1:1 WPPSI- III (2 heures)

Détermination des prochaines étapes :

-
- Les élèves dont les données d'aptitude se situent au 97e percentile ou plus avanceront dans le processus d'Admission anticipée.
 - Les élèves dont les données d'aptitude se situent au niveau du 96e percentile ou en dessous de celui-ci n'avanceront pas dans le processus. Les parents recevront une notification écrite ainsi qu'une copie du résumé des résultats du test.
 - Les élèves ayant obtenu un score égal ou supérieur au 95e percentile seront considérés [Admissibles au pôle](#).

Phase 2 : Évaluations des résultats

Le département GT du district contactera les familles afin de planifier deux heures d'évaluation individuelle pour le test de réussite avec le personnel du département GT et ECE :

Évaluation des résultats (2 heures)

- 1:1 TEMA-3
- 1:1 TERA-3

OU

- 1:1 Woodcock Johnson I

Les élèves dont les familles préfèrent passer le test dans une langue autre que l'anglais seront pris en charge par le test cognitif en espagnol ou par un interprète qui travaillera avec le psychologue avant le test pour s'assurer de la validité de l'évaluation et assistera à la session d'évaluation avec l'élève pour l'interprétation.

Phase 3 : Capacité de préparation de l'enfant

Une combinaison d'éléments provenant de la demande soumise par la famille, du rapport du psychologue sur le test cognitif et d'un questionnaire d'entretien avec l'enfant sera utilisée pour déterminer l'état de préparation de l'enfant à l'école.

3e étape : Examen du comité de sélection pour l'Admission anticipée

Un comité interdépartemental de sélection pour l'Admission anticipée examinera les demandes dans le cadre du processus d'identification à l'Admission anticipée. Il sera composé de représentants du département des doués et talentueux, du département de l'éducation de la petite enfance et de psychologues du district/de l'école.

Le comité de sélection de l'Admission anticipée examinera l'ensemble des preuves, y compris les données sur les aptitudes, les données sur les résultats, et tous les documents du dossier de candidature relatif à l'Admission anticipée, y compris le portfolio.

4e étape : Inscription scolaire

La décision finale concernant l'admissibilité à l'Admission anticipée est basée sur la loi de l'État et est toujours à la discrétion du district. Une fois déterminé comme admissible par le biais de l'Admission anticipée, l'élève a les mêmes droits dans le cadre du School Choice que tous les autres élèves du district. Les écoles ne peuvent pas refuser d'accepter les élèves qualifiés pour l'Admission anticipée qui choisissent leur école pendant le processus de choix.

Une fois que la famille a déterminé l'école que son enfant fréquentera par le biais du processus du School Choice, une réunion sera organisée pour discuter de la transition de l'élève afin de compléter le processus. La réunion comprendra le représentant GT de l'école, l'enseignant de la classe d'accueil, l'administrateur de l'école, le représentant GT du bureau central et tout autre prestataire de services concerné.

Personnel

L'équipe de détermination de l'Admission anticipée sera composée du personnel du bureau central du Département des doués et talentueux, du personnel du bureau central

de la petite enfance, de psychologues scolaires et d'autres membres du personnel du GT ou de l'ECE, selon les besoins.

Équipe de soutien : Les élèves identifiés comme bénéficiaires de l'Admission anticipée auront une entrevue de placement où seront présents l'administrateur de l'école, l'enseignant d'accueil, les parents, le représentant GT et le membre du personnel GT du bureau central. Cette équipe organisera également des réunions de suivi et de contrôle une fois que les élèves seront placés en maternelle/première année au cours de la première année scolaire, afin de surveiller et de soutenir une transition réussie.

Processus du programme d'enseignement avancé

Les élèves qui sont acceptés par le biais de l'Admission anticipée sont aussi formellement identifiés comme doués et recevront un programme d'enseignement avancé (ALP) avant le 30 septembre de l'année d'inscription. L'ALP est élaboré en collaboration avec l'élève, la famille, l'enseignant de la classe et le représentant GT.

Le programme d'enseignement avancé indiquera clairement « **Accélération de scolarisation : Admission anticipée** » sur la première page.

La demande et l'évaluation effectuées pour tout élève qui ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier de l'Admission anticipée seront sauvegardées et utilisées pour déterminer les conditions requises pour un examen potentiel de l'identification des surdoués lorsque l'élève s'inscrira dans une école de DPS.

Processus de surveillance

Nous envisageons de réaliser une croissance d'un an : sur le plan académique et sur le plan socio-affectif.

Nous examinons l'ensemble des preuves recueillies par l'élève au cours de l'année scolaire, et le suivi des progrès a lieu au moins une fois par mois au cours de la première année de placement en Admission anticipée à l'aide d'un [plan de transition accélérée](#).